

Image not found or type unknown



Je ne peux plus payer les cours minerve

Par **pandafi**, le **02/03/2014** à **16:07**

bonjour, je suis inscrite depuis 1 an au cours minerve, je dois payer encore jusqu'en 2015, le problème est que je ne peux plus payer, vu que je n'ai plus de travail et que je suis tombée enceinte, est-ce que je peux toujours envoyer une lettre expliquant ma situation?et est-ce que je suis obligée de payer jusqu'à la fin?rnmerci